

QUESTION ECRITE

Auteur Emmanuel Revaz, Les Verts, et Laurent Rey, PDCB
Objet L'Orchestre de Saint-Maurice est-il condamné à mourir?
Date 12.11.2019
Numéro 26

Fondé il y a plus d'un siècle, l'Orchestre du collège et des jeunes musicales de Saint-Maurice réunit aujourd'hui des musiciens non professionnels de tous âges venant majoritairement du Valais romand.

L'orchestre a depuis sa création une forte vocation pédagogique. Aujourd'hui encore, il a notamment pour but de permettre à tous ses membres, en priorité les jeunes musiciens, de progresser dans la pratique de la musique d'ensemble, dans le cadre sans égal d'un orchestre symphonique. Les membres âgés de moins de 25 ans représentent 54% de l'effectif, ceux de moins de 15 ans le 21%.

Pour la préparation et la réalisation de ses concerts, l'Orchestre de Saint-Maurice s'entoure d'une part d'étudiants en classe professionnelle inscrits à la Haute Ecole de Musique (HEMU, site de Sion) et d'autre part de musiciens professionnels et enseignants accomplis. Ils ont pour fonction de coacher les amateurs et de renforcer l'orchestre et sont ainsi garants d'une certaine qualité d'exécution.

Régulièrement, il collabore aussi avec des solistes professionnels valaisans. De jeunes musiciens inscrits au Conservatoire cantonal peuvent également y faire leurs armes.

La survie à long terme d'un ensemble de cette importance implique des coûts fixes annuels, liés principalement à la direction musicale, au poste de violon solo professionnel et à l'encadrement des jeunes musiciens.

Historiquement, cet ensemble symphonique pouvait compter sur un soutien régulier et fixe du canton du Valais, qui se faisait en complément du soutien provenant d'autres entités (Loterie romande, fondations, privés). Désormais, l'encouragement cantonal à la musique se fait par projets, selon un mécanisme d'une bourse pour concerts ponctuels.

En 2018, les deux projets présentés par l'Orchestre de St-Maurice ont ainsi bénéficié d'un soutien financier. En 2019, aucune des candidatures présentées par le même ensemble musical n'a été retenue par le jury désigné par le Conseil de la culture. Concrètement, cela se répercute dans un immense manque à gagner pour la saison en cours, et constitue de surcroît un mauvais signal pour les autres sponsors.

Une procédure par projets, avec les aléas et les incertitudes qu'elle comporte, semble dès lors inadaptée pour venir en aide à un ensemble d'une telle importance, qui œuvre de façon permanente, sur le long terme, pour offrir à la jeunesse un contexte de formation et d'épanouissement musical d'une valeur inestimable. La culture n'est-elle pas bien plus qu'une simple affaire ponctuelle?

Si des scénarios tels que celui vécu en 2019 se répètent à l'avenir, la survie de cet ensemble séculaire paraît plus que compromise.

Conclusion

En fonction de ce qui précède, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes:

- Quelles sont les possibilités de soutien cantonal durable envisageables pour un ensemble de l'importance de l'Orchestre de St-Maurice?
- Comment remédier aux lacunes actuelles, compte tenu de la mission de formation et de promotion des jeunes musiciens que cet orchestre symphonique remplit au niveau valaisan, en complément d'autres ensembles, comme l'Orchestre du Conservatoire cantonal?